



## Travaux a faire avant emmenagement

Par titiad, le 09/08/2010 à 14:42

Bonjour,

Nous avons visité et réservé un appartement dans lequel les peintures sont à refaire (grosses taches noires un peu partout sur peinture blanche) ainsi que la moquette de la chambre qui comporte une très grande tache d'origine indéterminée.

Nous avons demandé à l'agence si une ristourne était prévue compte tenu des travaux à faire, cette dernière nous dit que non car le logement serait déjà en dessous des prix pratiqués.(info difficilement vérifiable)

Une amie a travaillé dans cette agence il y a quelques temps, et me dit de me méfier car ils auraient tendance à manquer de sérieux sur ce genre de points.

Elle m a conseillé de demander l'état des lieux de sortie de l'ancien locataire, de vérifier si l'agence avait retenu une partie de sa caution pour les dégâts et que si c'est le cas, les travaux ne doivent pas être à ma charge.

A t-elle raison? Peut on demande cet état des lieux? Existe t-il une loi qui permettrait de faire faire les travaux sans que le prix nous en incombe?

Par avance merci de votre réponse